



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 14 Numéro 4 Décembre 2022

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacdesaigles.ca



MOT DU MAIRE

Bonjour citoyens et citoyennes de Lac-des-Aigles,

En septembre chaque résidence a reçu un composteur. Nous avons remarqué que plusieurs ne l'utilisent pas et cela pour différentes raisons. Sachez que le gouvernement provincial a adopté un règlement qui interdira l'enfouissement des matières putrescibles ou compostables dans les sites accrédités. La RIDT, qui gère nos collectes d'ordures et de recyclage, devra valider le respect de ce nouveau règlement soit de ne plus mettre de matière compostable dans nos bacs. En cas de non-respect de ce règlement, une pénalité ou une troisième collecte sera évaluée pour faire la cueillette de nos déchets organiques dans un bac brun. Il est à espérer que nous n'arriverons pas à cette solution car des coûts seront associés à cette troisième collecte. N'oublions pas que c'est chacun de nous qui devra assumer ces coûts additionnels. Pour ceux qui resteraient à convaincre, une raison financière aide souvent.

Dans un but d'économie, les lumières de rue seront changées pour des lumières DEL qui consomment beaucoup moins d'énergie.

Un petit suivi sur notre projet de regroupement avec la municipalité de St-Guy. Nous avons eu deux réunions de travail avec le ministre des affaires municipales jusqu'à maintenant. Ce dossier avance doucement et, comme nous vous l'avons dit, si la conclusion est positive, le rapport final vous sera présenté. Présentement aucun échéancier n'a été établi; nous voulons prendre le temps nécessaire pour bien faire les choses car c'est un processus très délicat et émotif. À suivre!

Nous voilà à la fin de l'année 2022. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier nos/vos employés municipaux pour leur travail acharné et souvent dans l'ombre. Je vous assure que vous seriez surpris de constater l'ampleur des tâches à exécuter en plus de la gestion quotidienne (soumissions, factures, payes, permis, réunions, résolutions, budget, etc.). De plus, nous devons appliquer tous les nouveaux règlements et nouvelles lois que le gouvernement délègue aux municipalités. Depuis trois ans, cela représente en moyenne dix nouveaux processus additionnels par an à mettre en place.

Prochaines parutions du Bulletin

- Printemps 2023
- Été 2023
- Automne 2023
- Hiver 2023

Date limite de remise des articles

- 12 mars 2023
- 12 juin 2023
- 10 septembre 2023
- 11 décembre 2023

Table des matières

• Mot du maire	1-2
• Député Amélie Dionne	2
• Budget.	3
• Info municipales	4-5-6
• Correspondance	6
• Soyer visibles	7
• Conduite Sécuritaire	8
• Etre vigilant	8
• RIDT	9
• Sujet du mois	9-10
• Info biblio	11-12
• Brave Boralex	13
• Félicitation M. Serge Demers	13
• Période Hivernal	14
• Bacs à ordures et recyclage	14
• Enregistrement des chiens	14
• Pêche sur glace	15
• Centre d'Action Bénévole	16
• Croix Rouge	16
• Centre des femmes	17
• Nouveau-né	18
• Recette de Noël	18
• Mises à jour Citoyens	19
• Maison des jeunes	19
• Calendrier Evènement	19
• Mot du curé	20
• Horaires Messe	20
• Locations locaux	21
• Parc Natur' Ailes	21
• Centre des Loisirs	21
• Horaire Bibliothèque	22
• Bureau Municipal	22
• Avis public	23
• Conseil Municipal	24
• Employé Municipaux	24

J'aimerais donc remercier en votre nom et du mien tous les employés de la municipalité.

Un gros merci à vous mesdames pour votre travail professionnel et à vous messieurs des travaux publics, de la voirie, des égouts et aqueducs pour votre engagement. Vous êtes de service 365 jours par année pour les services à notre communauté. Pendant la période hivernale vous travaillerez d'arrache-pied afin de garder nos routes accessibles et sécuritaires. (Avant tout commentaire négatif à l'égard de leur travail, posez-vous la question si vous seriez en mesure de faire mieux).

Nos pompiers volontaires qui sont disponibles 24h/24h, 365 jours par année pour protéger nos biens et nos vies, nous ne les remercions pas assez souvent. Ils méritent toute notre reconnaissance pour le temps qu'ils consacrent à notre sécurité.

Et bien sûr, il nous faut remercier nos conseillères et conseillers qui ne sont pas des employés mais bien des gens qui consacrent leur temps pour le bien et l'avenir de notre communauté.

Passez un très beau temps des fêtes dans l'harmonie, la paix et la sérénité

Pierre Bossé
Maire

Rencontre avec la Députée



Le 12 décembre j'ai rencontré notre députée Mme Amélie Dionne pour présenter nos enjeux et projets à Lac-des-Aigles.

M. Serge Demers, président du CDL (corporation de développement du Lac-des-Aigles) a présenté le projet du Centre d'interprétation du Salmonidé dans notre église.

M. André Bossé, président de Les habitations économiques de Lac-des-Aigles a présenté le projet de RPA (résidence pour personnes âgées).

Je peux vous dire que nous avons senti une bonne écoute et un engagement de sa part de faire ce qui lui est possible pour supporter nos projets qu'elle trouve porteur pour notre municipalité.

Merci Madame Dionne

Pierre Bossé

REVENUS 2023

Recettes de sources locales : 46 % du budget	
Taxes foncières	396 476,00 \$
Surtaxe terrains vagues desservis	548,00
Taxe aqueduc	23 400,00
Taxe égouts	37 760,00
Matières résiduelles	45 084,00
Taxes fosses septiques	9 000,00
Recyclage	<u>25 360,00</u>
	537 628,00 \$
Paiements tenant lieu de taxes : 1 % du budget	
Tenant lieu de taxes foncières (Gouv.)	<u>12 771,00 \$</u>
Transferts : 26 % du budget	
Péréquation	158 672,00 \$
Dotation spéciale	9 056,00
Ent. du réseau routier local et subvention	<u>137 813,00</u>
	305 541,00 \$
Services rendus : 25 % du budget	
Services rendus aux orga. munic.	30 028,00 \$
Gouv. Québec ent. chemins d'hiver	176 427,00
Revenu éolien	40 000,00
Services rendus (photoc., loc. salles,..)	20 472,00
Parc Natur'Ailes	<u>25 000,00</u>
	291 927,00 \$
Imposition des droits : 2 % du budget	
Autres (permis, mutation, intérêts,)	<u>21 000,00 \$</u>
TOTAL DES REVENUS :	<u>1 168 867,00 \$</u>

INFORMATIONS POUR 2023

En 2023 de nombreuses augmentations comme la hausse de 6 % pour les ordures et recyclage, de 8 % pour la Sûreté du Québec, de 20 % pour l'abrasif et le sel l'hiver et du carburant et huile de 30 %, nous obligent à mettre sur pause notre programme de subvention aux commerces et entreprises locales et notre petit projet immobilier non affecté.

Ce qui entraîne une hausse de la taxe foncière de 0,95 \$ à 1.00 \$ / 100 \$.

Projets d'investissement : Total 1 030 624 \$

Rénovation Loisirs : 300 000 \$ subventionné à 90 %

Abri à sel : 600 000 \$ subventionné à 80 %

Projet de Quai : 54 143 \$ et Skatepark : 44 481 \$ subventionné à 100 % par la TECQ

Éclairage de rues au DEL : 32 000 \$ sans subvention

JOYEUX NOËL

ET BONNE ANNÉE 2023 !

CHARGES 2023

Administration générale : 25 % du budget	
Législation	34 855,00 \$
Gestion financière et greffe	205 391,00
Évaluation	13 799,00
Autres (Dons, ...)	23 605,00
Autres (Subventions commerces,)	<u>0,00</u>
	288 390,00 \$
Sécurité publique : 11 % du budget	
Service de police	32 000,00 \$
Sécurité incendie	92 199,00
Sécurité civile, QP Croix Rouge	<u>1 480,00</u>
	125 679,00 \$
Transport : 37 % du budget	
Voirie municipale	196 457,00 \$
Enlèvement de la neige	225 085,00
Éclairage des rues	9 500,00
Signalisation, circulation	800,00
Quote-part – Transp. adapté et collectif	<u>1 500,00</u>
	433 342,00 \$
Hygiène du milieu : 12.5 % du budget	
Réseaux distribution de l'eau	23 400,00 \$
Fosses septiques (Quote-part)	7 672,00
Réseaux d'égouts	31 260,00
Gestion des matières résiduelles	49 684,00
Gestion des matières recyclables	<u>25 300,00</u>
	146 376,00 \$
Santé et bien-être : 0.3 % du budget	
OMH et quote-part santé	<u>4 265,00 \$</u>
Aménagement, urbanisme et développement : 1.5 %	
Urbanisme et zonage	12 550,00 \$
Quote-part MRC dév.	5 068,00
Embellissement - Fleurs	<u>2 200,00</u>
	19 818,00 \$
Loisirs et Culture : 9 % du budget	
Édifice municipal	20 575,00 \$
Patinoire	7 200,00
Plage	5 650,00
Parc Natur'Ailes	26 030,00
Parc Belvédère	4 130,00
Loisirs Été - Hiver	25 194,00
Bibliothèque – Loc. de volumes	3 000,00
Pavillon	7 800,00
Bibliothèque & Quote-part Inforoute	<u>5 456,00</u>
	105 035,00 \$
Frais de financement : 0.1 % du budget	
Intérêts Dette à long terme	11 000,00 \$
Frais	<u>1 500,00</u>
	12 500,00 \$
Autres activités financières : 3.6 % du budget	
Remboursement en capital	44 202,00 \$
Investissements	1 030 624,00
Emprunts & subv. TECQ	- 1 030 624,00
Autres et Surplus affecté immo.	<u>0,00</u>
	44 202,00 \$
TOTAL DES CHARGES ET	
ACTIVITÉS FINANCIÈRES :	<u>1 168 867,00 \$</u>

INFORMATIONS MUNICIPALES
SEPTEMBRE 2022 – NOVEMBRE 2022 – DÉCEMBRE 2022

Résolution 208-22 PROJET – TERRAINS DE VILLÉGIATURE – ACHAT CHEMIN D’ACCÈS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire l’achat du terrain, futur chemin d’accès aux terrains de villégiature au nord-du-lac, le lot # 6 501 989, de M. Guildo Pelletier et mandate la directrice générale, Mme Francine Beaulieu et l’aide au secrétariat, Mme Alyson Lavoie pour signer tout document relatif à cet achat. Rendez-vous chez le notaire vendredi, le 16 septembre à 15 h à Cabano.

Résolution 210-22 DEMANDE AU PROGRAMME D’AIDE AUX COMMERCES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, après analyse de la demande et de la conformité du projet aux règlements municipaux, fournisse une aide d’un montant de 15 000 \$ dans le cadre de son Programme d’aide aux commerces et entreprises Volet 2 (GL 02-19000-999), à l’entreprise Les Cultures B. M. Conditionnel à la réception de la réponse de la MRC.
Que le déboursé soit fait à la fin des travaux.

Résolution 215-22 -RENOUVELLEMENT ADHÉSION - RÉSEAU FORÊT-BOIS-MATÉRIAUX DE TÉMISCOUATA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion au Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata pour l’année 2022 au coût de 100 \$.

Résolution 226-22 RENOUVELLEMENT ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l’Entente en sécurité incendie avec la MRC Rimouski-Neigette avec une hausse selon l’échelle 2023 ainsi que les frais de déplacement majorés à 0,50 \$/kilomètre.

Résolution 227-22 RENOUVELLEMENT ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l’Entente en sécurité incendie avec la Municipalité de Saint-Guy avec une hausse selon l’échelle 2023 ainsi que les frais de déplacement majorés à 0,50 \$/kilomètre.

Résolution 231-22 TERRAINS DE VILLÉGIATURE AU NORD DU LAC – DEMANDE HYDRO-QUÉBEC – CHARGÉ DE PROJET

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse la demande officielle à Hydro-Québec pour le réseau de distribution pour les 18 terrains et mandate Francine Beaulieu pour la faire.

Résolution 233-22 OFFRE POUR ACHAT DE LA FAUCHEUSE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la plus haute soumission du Parc National Témiscouata.

Résolution 234-22 TOURISME BAS-SAINT-LAURENT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère à Tourisme Bas-Saint-Laurent et mandate la directrice-générale comme personne responsable.

Résolution 235-22 DEMANDE DE PANIERS DE NOËL

Lettre reçue du Comité des paniers de Noël, nous informant que la Guignolée aura lieu les 3 et 4 décembre prochain. Comme en 2020 et en 2021, dû à la pandémie de la COVID-19, le comité remettra des bons d’achat d’épicerie.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ pour les paniers de Noël 2022 au nom de la Maison de la Famille avec la mention Paniers de Noël 2022.

Résolution 236-22 CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB – DEMANDE POUR MEMBRE SOUTIEN 2022-2023

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles devienne membre soutien à Centre de prévention suicide du KRTB au coût de 10 \$.

Résolution 245-22 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'OPP

Reçu lettre de l'OPP de demande d'aide financière. Pour 2023 : activités de déjeuner, dîner, collations, sorties, (comme en 2021 et 2022)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide à l'Organisme de participation des parents de 1 000 \$.

Résolution 247-22 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

Pour 2022 : 16 964.66 \$ intérêts inclus (19 fiches)

Une lettre a été envoyée à chaque personne apparaissant sur cette liste les avisant d'acquitter les montants dus d'ici le 1^{er} décembre 2022. Après ce délai des procédures judiciaires pourront être entreprises par la MRC de Témiscouata ou par notre avocat. Une pénalité d'un montant maximal de 20,00 \$ et minimal de 5 % du compte à recevoir, a été chargé pour chaque dossier soit propriété ou autre faisant partie de la liste des comptes à recevoir. Une lettre enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance 2022 sera envoyée à ceux dont les comptes seront encore impayés au 1^{er} décembre 2022 et pour lesquels il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement.

Résolution 258-22 RAPPORT INSPECTEUR – PERMIS – ANNÉE 2022

Tel que requis annuellement, voici le rapport des permis émis dans la municipalité de Lac-des-Aigles.

Il y a eu en 2020 : 30 EN 2021 : 30 **En 2022 : 64**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du Rapport des permis émis par l'inspecteur municipal M. Julien Colpron-Tremblay de novembre 2021 à octobre 2022.

Résolution 260-22 DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles désigne comme responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels de la Municipalité, la directrice générale en poste, le maire ayant décidé de transférer son droit.

Que le maire, soit mandaté pour signer tout document relatif à cette désignation, entre autres, le formulaire à compléter et à transmettre à la Commission d'accès à l'information du Québec (CAIQ).

Résolution 262-22 BUDGET 2023 – RIDT

Pour 2023 : budget de 5 256 770 \$ (en 2022 de 5 953 282 \$, 2021 de 4 061 770 \$ et en 2020 de 3 718 138 \$).

Pour 2021 Vidanges d'installations septiques faites (64 à ce jour), les chalets ont été faits en 2019 (aux 4 ans).

En 2022 : Aucune vidange d'installation septique à faire.

En 2023 toutes à faire maison et chalets (environ 90)

Résolution 263-22 LUMINAIRES DEL

Projet conversion (25 635.04 \$) + mesures accessoires (7 123 \$) = 32 758 \$ + tx = 37 663.48 \$. Économies sur 6 ans (énergie et entretien) soit 4 335 \$ / année. Garantie 10 ans donc zéro entretien. Pas de 2000 \$ à payer pour l'étude. Projet complètement géré par Énergère. COURRIEL reçu le 5 octobre du dépôt de l'étude de faisabilité

Résolution 265-22 PROJET PÊCHE SUR GLACE – RESPONSABLE ET DEMANDE (ASSURANCES)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate comme responsable des mesures de la glace,... pour le projet de pêche sur glace de Samedi, le 21 janvier 2023, Messieurs Yves Caron et Luc Sirois.

Résolution 267-22 DEMANDE – PÈRE NOËL

Reçu par courriel demande de mamans voulant organiser une Fête avec Père Noël, cadeaux, le 18 décembre au Pavillon. Des mamans sont présentes et expliquent leur demande.

Demande d'aide de 25 \$ x 60 enfants. Des commandites seront demandées aux commerces du village.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 1 000 \$ ainsi que le Pavillon gratuit pour la tenue de cet événement pour tous les enfants du Lac-des-Aigles, âgés entre 0 et 12 ans.

Et si un besoin financier supplémentaire survient, de refaire une demande au conseil pour le solde.

Résolution 271-22 ENTENTE CROIX-ROUGE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire et la directrice générale à signer la modification à l'entente de la Croix-Rouge (durée de 4 ans au lieu de 3, hausse du tarif à 180 \$ au lieu de 170 \$,...)

Résolution 273-22 34.3 LOCATION DE SALLE

Une demande pour louer la salle le 24 après la messe de 21 h et le 25 décembre a été faite, afin de ne payer qu'une location à 100 \$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de charger qu'une journée (soit 24 heures) à 100 \$ pour le soir du 24 et le jour du 25 décembre 2022.

CORRESPONDANCE OCTOBRE 2022 – NOVEMBRE 2022 – DÉCEMBRE 2022

1. Reçu par dépôt direct un montant de 125 313 \$ en péréquation, tel que budgété. (GL 01-38131), le 22 septembre 2022.
2. Reçu par dépôt direct un montant de 20 000 \$ (80 % de 25 000 \$), du Programme PPA-ES pour travaux au Nord-du-Lac, le 12 septembre 2022. (à recevoir 5 000 \$).
3. Reçu du Ministre des Forêts, une lettre confirmant une aide de 2 000 \$ dans le Cadre du Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche.
4. Information reçue dans le Mini-Scribe d'octobre que le nouveau seuil de la dépense d'un contrat passera de 105 700 \$ à 121 200 \$ à compter du 7 octobre.
5. Reçu du MTQ l'évaluation de rendement de l'entretien des chemins d'hiver 2021-2022. Qualité des services rendus, des ressources, des communications et du respect des échéances, le tout satisfaisant et continuer de porter une attention aux glissières de sécurité.
6. Reçu de la MRC les nouveaux documents du programme RénoRégion.
7. Le ministère des affaires municipales nous informait le 27 septembre que dans le Cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG), les provinces et municipalités doivent rendre accessible l'ensemble des avis d'appels d'offres via un point d'accès unique (PAU).
8. Le ministère de la sécurité civile nous informe que nous avons un nouveau conseiller en la personne de M. Marek.abaji@misp.gouv.qc.ca au 1-866-650-1666.
9. Notre assurance, MMQ devient le Fonds d'assurance des municipalités du Québec.
10. Reçu par courriel le 19 septembre, un communiqué de la caisse nous informant que les membres se sont exprimés en faveur du projet de regroupement de la Caisse transcontinentale et des Lacs-du-Témiscouata.
11. La compagnie Wébetic qui s'occupe de nos adresses courriel, a été vendue à M. Danny Michaud-Dubé, technicien.
12. Reçu courriel de nos assurances concernant notre niveleuse, nous informant que suite à la réception d'un montant de 3 852.41 \$ et l'envoi de d'autres factures, nous recevrons un chèque de 1 696.05 \$ soit 6 548.46 – 3 852.41 – Franchise de 1 000 \$. Une dépréciation de 35 % a été enlevée sur l'alternateur et la batterie étant donné que la niveleuse n'est pas assujettie à la valeur à neuf. Chèque reçu le 4 novembre.
13. Recu de la MRC la mise à jour des parrains de la Sureté du Québec, pour nous, ca demeure l'argent Jean-Pierre Madore.



Soyez visibles lors de vos marches!

Sortir marcher en soirée est une activité pouvant vous aider à vous détendre et à atteindre les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes recommandées chez les adultes. Avec l'arrivée de l'hiver et la noirceur qui s'installe, voici un rappel de quelques conseils de prudence:

COMME PIÉTON JE DOIS ASSURER MA SÉCURITÉ CAR JE SUIS VULNÉRABLE :

- ◆ Je porte des vêtements ou des accessoires réfléchissants. Les accessoires réfléchissants sont plus efficaces lorsqu'ils sont portés dans le bas du corps car les phares des voitures éclairent à cet endroit.
- ◆ Je marche sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, je marche sur l'accotement ou sur le bord de la rue, dans le sens le plus sécuritaire.
- ◆ Je traverse aux intersections en respectant la signalisation.

COMME CONDUCTEUR, JE DOIS FAIRE PREUVE DE PRUDENCE À L'ÉGARD DES PIÉTONS :

- ◆ J'anticipe la présence de piétons, surtout aux intersections et aux passages pour piétons.
- ◆ Je ralentis et respecte une distance de 1 m ou 1,5 m, selon la limite de vitesse, entre mon véhicule et un piéton qui circule sur la chaussée ou sur l'accotement.
- ◆ Je respecte les passages pour piéton : je ralentis et je cède le passage.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR RENDRE VOS DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES :

Des brassards réfléchissants sont parfois disponibles gratuitement au bureau municipal. Nous invitons petits et grands à s'en procurer un pour s'assurer d'être visibles. Le brassard peut être installé sur le sac à dos de l'enfant.

À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**

Soyez visible

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.

Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

Marchez sur le trottoir

C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.

Traversez aux bons endroits

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Conseils pour une conduite hivernale sécuritaire.

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. En cas de conduite non adaptée, le conducteur s'expose à une amende de 60\$ plus les frais et 2 points d'inaptitude.

Le pare-brise et les vitres d'un véhicule doivent être débarrassés de tout élément susceptible de réduire la visibilité du conducteur. Les phares, les feux et les réflecteurs doivent être également dégagés. Personne ne peut conduire un véhicule recouvert de glace, de neige ou de toute autre matière pouvant se détacher du véhicule et constituer un danger pour les autres usagers de la route. En cas de non-respect, le conducteur est passible d'une amende de 100\$ à 200\$.

Voici quelques conseils pour demeurer en sécurité sur les routes en hiver :

1. Préparez une trousse de fournitures d'hiver (brosse à neige, grattoir à glace, liquide de lave-glace, pelle, vêtements chauds) et conservez là en tout temps dans votre véhicule.
2. Allumez toujours vos phares et vos feux de croisement quand les conditions l'exigent.
3. Conduisez lentement, gardez une distance de sécurité avec le véhicule devant vous et attention à la glace noire, même s'il fait beau.
4. Si possible, reportez votre déplacement si les conditions routières sont mauvaises.
5. Lors des opérations de déneigement, tenez-vous loin des déneigeuses. Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route.
- 6.

Pour terminer, vous pouvez contacter info transports avant un déplacement. Soit par téléphone en composant le 511 ou sur internet au www.quebec511.info/fr/default.aspx (site web présentant l'évolution des systèmes météorologiques).

La Sûreté du Québec rappelle l'importance d'être vigilant pour éviter d'être victime de fraude.

Depuis ce matin, plusieurs postes de la Sûreté du Québec au Bas St-Laurent traitent de nombreux signalements concernant des tentatives de fraude auprès de personnes âgées. Les personnes ciblées ont été appelées par téléphone en mentionnant qu'un de leur proche, souvent un petit-fils, était détenu et avait besoin de quelques milliers de dollars pour être libéré, ou encore une situation où le petit-fils se trouve dans un hôpital à l'extérieur du pays et doit payer immédiatement certains soins médicaux.

Lors de la conversation téléphonique, la mise en scène des fraudeurs implique parfois une personne qui se fait passer pour un policier ou un avocat. Les fraudeurs ont recours à des stratagèmes variés pour arriver à leurs fins et soutirer de l'argent à leurs victimes. Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs profitent de la vulnérabilité de certaines personnes âgées pour leur mettre de la pression.

C'est pourquoi il faut s'assurer de toujours faire les vérifications nécessaires avant de faire confiance à quiconque.

- Ne remettez jamais d'argent à un inconnu ou à une personne dont vous n'avez pas vérifié l'identité.
- Si un individu prétend agir au nom d'un organisme, communiquez directement avec l'organisme.
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels à un individu qui ne peut prouver sa légitimité.
- Lorsque quelqu'un se montre trop insistant ou même insolent (par exemple : il exige votre réponse sur le champ), ne lui faites pas confiance.
- Appelez les parents, un autre membre de la famille ou des amis de la personne afin de vérifier la validité de l'histoire qui vous a été présentée.

La Sûreté du Québec invite les citoyens à consulter la section Conseils de son site Web au www.sq.gouv.qc.ca afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou consulter le site web du Centre antifraude du Canada au www.centrefraude.ca

Aux responsables des communications des municipalités-membres de la RIDT

Comme responsable des communications au sein de votre municipalité, vous jouez un rôle important dans l'information à la population.

À ce jour, tous les services planifiés à la RIDT sont en place, à savoir le matériel distribué pour le compostage domestique, les points d'apport volontaire, les écocentres et les nouveaux dépôts dans chaque municipalité, ainsi que tous les autres services réguliers liés aux collectes et traitements des matières recyclables et de déchets. Toutefois, les résidents ont encore besoin d'être informés sur ces différents services et leur mode de fonctionnement.

Plus que jamais, votre aide nous est précieuse afin de relayer l'information.

Donc, vous trouverez en attaché notre deuxième communication avec les sujets « essentiels » et « complémentaires » de décembre afin de vous aider dans la transmission de l'information. À vous maintenant de décider des informations à relayer à vos citoyens que ce soit par votre bulletin municipal, votre site web et/ou votre page Facebook.

Merci de nous faire part de vos commentaires et des sujets dont vous aurez traités.

Aussi, n'hésitez pas à nous suivre sur Facebook à « RIDT Environnement » et à repartager les sujets d'intérêt dans chacune de vos communautés.

Pour finir, visitez notre site web ridt.ca pour de l'information à jour et assurez-vous d'avoir, sur votre propre site web municipal, au moins un lien qui renvoie vers celui de la RIDT.

Merci de votre bonne collaboration. **Ensemble, nous ferons plus et mieux.**

Et comme l'année tire à sa fin, nous vous souhaitons un très Joyeux Temps des Fêtes.

L'équipe de la RIDT.

Les sujets essentiels du mois

♪ Mon beau sapin ♪

Optez pour un sapin naturel, nettement plus écologique avec une empreinte carbone trois fois moins lourde qu'un sapin artificiel. Mieux encore ! Fabriquez votre propre sapin, en bois ou en carton.

Une fois les fêtes terminées, pour que votre sapin soit valorisé au lieu d'enfoui, il vous sera possible de l'apporter dans l'un des 4 écocentres ou des 16 dépôts municipaux qui sont présents dans chaque municipalité. Informez-vous! Il y en a un à proximité.

Illuminez vos fêtes

Les lumières de Noël consomment de l'énergie et le mieux est donc d'attendre le plus tard possible pour illuminer la maison. Des ampoules DEL moins énergivores, résistantes et durables, de même qu'une minuterie de contrôle vous feront faire de bonnes économies.

Si vos guirlandes ne fonctionnent plus, apportez-les dans un des 4 écocentres et elles seront recyclées avec l'ensemble des fils électriques. Attention, elles ne doivent pas aller dans le bac de recyclage.

Des cadeaux mieux pensés et mieux choisis.

N'attendez pas à la dernière minute, prenez-vous d'avance. Choisissez des produits locaux de qualité. Préférez un jouet plus dispendieux, mais de meilleure qualité et plus durable. Et surtout, évitez le suremballage.

Un bon truc. Donnez des présents immatériels, même aux enfants, comme une activité en famille, des cours de musique, des billets pour un spectacle ou une exposition. Pourquoi pas un abonnement au Gym ? L'échange de cadeaux est aussi une bonne façon d'éviter la surconsommation. Après les Fêtes, on pense à recycler les emballages, boîtes et bouteilles.

Les réceptions des Fêtes sont une belle occasion d'encourager l'économie locale en proposant des produits régionaux comme des viandes, fruits et légumes ou une bonne assiette de fromages. Il existe même des alcools, vins et bières fabriqués au Témiscouata. Et comme en tout, la modération a bien meilleur goût, alors, évitez de gaspiller et d'en faire trop.

Bien manger sans gaspiller

Le Temps des Fêtes est malheureusement souvent une période propice au gaspillage alimentaire.

Pour éviter cela, trois trucs simples : planifiez mieux vos achats, conservez bien vos aliments et maximisez leur utilisation. En planifiant vos repas à l'avance, vous sauvez temps et argent ! N'achetez que les quantités nécessaires à vos recettes et invités. Faites-vous une liste d'épicerie et respectez-la ! Vous éviterez d'acheter des trucs superflus.

Évitez à tout prix le styromousse, il est si facile d'acheter de la vaisselle compostable à l'épicerie ou chez Livr'Avenir à Témiscouata-sur-le-Lac. Pour plus de choix, n'hésitez pas à les appeler pour commander (418) 938-0670. Vous pourrez en disposer facilement une fois utilisée dans un point d'apport volontaire à proximité de chez-vous.

Donner l'adresse des points d'apport volontaire de votre municipalité.

Quoi de plus plaisant au Temps des Fêtes qu'une bonne table en bonne compagnie. *Inscrire votre municipalité* et toute l'équipe de la RIDT vous souhaitent un très Joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2023.

Pour aller plus loin, les sujets complémentaires

Positionnement des bacs en hiver

Votre bac d'ordures ou de matières recyclables doit être placé à l'intérieur de votre entrée de cour, c'est-à-dire avant la bordure de rue ou le trottoir pour ne pas nuire à la circulation ou au déneigement. Orientez la poignée et les roues vers votre résidence. Maintenez un dégagement d'un mètre – trois pieds autour de vos bacs. Assurez-vous que les couvercles sont bien fermés et déneigés. Les surplus de matières ne sont pas acceptés à côté des bacs. Placez vos bacs en bordure de rue la veille au soir. Enfin, notez que lors d'une tempête hivernale, le camion pourrait accuser un certain retard, mais que la collecte a lieu quand même.

Interdiction des plastiques à usage unique

À partir du 20 décembre 2022, la fabrication et l'importation pour la vente au Canada des sacs d'emplettes, des ustensiles, des récipients alimentaires, des bâtonnets à mélanger et des pailles seront interdites. Le Règlement interdisant les plastiques à usage unique (RIPUU) fait partie du plan global du gouvernement du Canada pour lutter contre la pollution, atteindre son objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030 et contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Une évaluation scientifique publiée précédemment a démontré que le plastique pollue nos rivières, nos lacs et nos océans, qu'il est une menace pour la faune et qu'il est à l'origine des microplastiques présents dans l'eau que nous utilisons et buvons. Elle recommandait au gouvernement, en application du principe de précaution, de prendre des mesures pour réduire la quantité de macroplastiques et de microplastiques qui aboutissent dans l'environnement, ce qui sera donc chose faite dès 2023.

Gérer ses matières organiques même l'hiver

Le compostage domestique est possible l'hiver même si l'activité à l'intérieur ralentit fortement. Si vous prévoyez de l'utiliser moins durant la période froide, n'oubliez pas qu'il existe une autre solution simple: le conteneur qui sert de point d'apport volontaire (PAV) tout près de chez-vous. Ces conteneurs pour matières organiques peuvent recevoir tous les résidus d'origine animale ou végétale.

Utilisez votre récipient de cuisine ou procurez-vous gratuitement une chaudière de 5 gallons pour en faire le transport. Contactez votre bureau municipal pour avoir une chaudière de 5 gallons ou la liste des matières acceptées. *Ajustez les infos et nommez les emplacements des différents conteneurs qui sont en PAV dans votre municipalité.*

Abonnez-vous à notre page Facebook « RIDT Environnement » pour plus d'information ou visitez notre site ridt.ca

Voici quelques exemples d'autres sujets qui seront abordés sur notre page Facebook prochainement

- « Bon coup pour l'environnement » - Marché Métro du Témis à Dégelis
- Chauffage au bois, comment disposer de ses cendres
- Programme de reconnaissance « ICI On Recycle + »

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous.

L'équipe de la RIDT

INFO BIBLIO DÉCEMBRE 2022



Nouveaux Livres achetés depuis la dernière parution du journal

Pour les enfants

Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
	Juliette à Berlin	Rose-Line Brasset
Tome 1 à 4	Fou du Hockey	Alain M. Bergeron
	SUPER FRISSON : Panique à l'école	Catherine Côté
Tome 10	Les ailes d'Alexanne : Marie	Anne Robillard
	ROMANS POUR HALLOWEEN	
	Citrouilles et boules de neige	Marie Potvin
	Mini peu : Passipire le vampire	Richard Petit
	Les monstro gangs : la nuit de tous les défis	Audrey Jadaud
	Camping Transylvanie	Rachel Graveline
Tome 8	Full texto : Qui est déguisé en quoi?	Carine Paquin
Tome 16	Les filles modèles	Marie Potvin
MICRO BIG	Bibi aime tout ce qui pue	Richard Petit
Tome 17	Le journal d'un dégonflé	Jeff Kinney
Tome 16	Léa Olivier	Catherine Girard Audet
Tome 11	Ti Guy la puck	Geneviève Guilbault
	Perdu dans les catacombes	Stéphanie Gervais
Mini Big	Une girafe trop grande pour aller à l'école	Richard Petit
Mini Big	Raoul le minou licorne	Richard Petit
Mini Big	Le chant des sirènes	Geneviève Guilbault
Mini Big	Pirates des cacaraibes	Richard petit
	Capitaine poulet contre le kolonel kokoriko	Richard Petit
	L'incroyable pitou contre le docteur pétunecoche	Richard Petit

Pour les adultes

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
	Angélique	Guillaume Musso
	Résonances	Patrick Senécal

Expositions :

Du 6 octobre au 17 février 2023 : Contagion lecture « HÉROS des Jeunes »

Du 17 février au mois de juin 2023: livres jeunes sur la réalité augmentée

Retour sur la journée de la culture

Plus de 35 personnes se sont présentées à l'activité du 1 octobre sur le casque de réalité virtuelle.

PROJET : Le sentier des contes

Le sentier des contes Par le Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture

Concours

Entre le 29 janvier 2023 et le 16 juin 2023:

- ✓ Fréquente ta bibliothèque;
- ✓ Emprunte des livres;
- ✓ Réalise les petits défis;
- ✓ Envoie les photos de tes défis;
- ✓ Complète ton sentier des contes;



et tu cours la chance de gagner un vélo de montagne pour les 5-12 ans et un vélo d'équilibre pour les 0-5 ans. Ces prix seront tirés au hasard parmi les 4 bibliothèques participantes : Biencourt, Lac-des-Aigles, Lejeune et Squatec. D'autres prix : gourde, casque de vélo et ballon seront tirés dans chacune des bibliothèques.

Plus tu lis, plus tu as de chances de gagner.

Wow !



« Plus on lit, plus on apprend. Plus on apprend, plus on visite de nouveaux endroits. »



Félicitations au Brave Boralex du Témiscouata féminin.
Trois filles du Lac des Aigles!
Excellente 🙌🙌



Félicitations à notre conseiller Municipal Serge Demers, C.M.
Lac-des-Aigles (Québec)

M. Serge Demers est l'une des figures de proue du développement des sciences de la mer au Canada. Océanographe biologiste et professeur à l'Université du Québec à Rimouski, il a sillonné le globe pour récolter les échantillons qui ont constitué la pierre angulaire de son éminente production scientifique. Administrateur hors pair, il a participé à la création de l'Institut des sciences de la mer, qu'il a dirigé de main de maître pendant plus de 15 ans. En concluant, plusieurs partenariats internationaux, il a permis au Bas-Saint-Laurent de devenir l'un des pôles majeurs de recherche et d'innovation dans le domaine.



RAPPEL AUX CITOYENS DE LAC-DES-AIGLES EN PÉRIODE HIVERNALE

La municipalité souhaite faire un rappel à tous les citoyens de l'article 23 de son règlement général
RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 120-14 SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

ARTICLE 23

Neige / glace

Constitue une nuisance et est interdit le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un endroit privé de jeter ou de déposer dans un endroit public ou un cours d'eau, de la neige ou de la glace provenant d'un endroit privé.

ARTICLE 176

Amende minimale de 50 \$

Quiconque contrevient aux dispositions des articles, 17, 23, ou du deuxième alinéa de l'article 55 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 50 \$ dans le cas d'une personne physique et de 100 \$ dans le cas d'une personne morale, ladite amende ne pouvant excéder 1 000 \$ dans le cas d'une personne physique et 2 000 \$ dans le cas d'une personne morale.

BACS À ORDURES ET RECYCLAGE PÉRIODE HIVERNALE

Pendant la période hivernale où l'entretien des routes se font, il est demandé de placer vos bacs à la limite de votre propriété et de ne pas empiéter sur le chemin public.



Merci de votre collaboration et bon hiver 2022-2023 !

ENREGISTREMENT DES CHIENS

La facture des frais annuels pour l'enregistrement :

Elle vous sera postée en même temps que votre compte de taxes en janvier 2024.

Suivi :

N'oubliez pas de nous aviser lorsque vous adoptez un nouveau chien. Il est de même en cas de disposition **ou décès** du chien.



Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Le 3 mars 2020 est entré en vigueur le règlement provincial « Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ». Ce règlement est applicable par toutes les villes et municipalité du Québec. Il est édicté par le Ministère de la Sécurité publique (MSP). Ce règlement oblige tous les propriétaires de chiens à enregistrer leur(s) chien (s), quel que soit la race, la grosseur du chien, auprès de la municipalité et à faire porter à leur chien, la médaille d'enregistrement de la municipalité (des frais seront appliqués pour chaque médaille). La municipalité n'a pas à faire du porte-à-porte pour découvrir l'ensemble des chiens sur son territoire. **La responsabilité revient au propriétaire d'enregistrer son chien auprès de la municipalité. Le propriétaire est passible d'une amende de 250 \$ s'il ne va pas enregistrer son chien à la municipalité dans le délai prévu.** Une fiche d'enregistrement qui contient l'ensemble des éléments prévus au règlement provincial devra être complétée par chaque propriétaire de chien et cela pour chaque chien. L'enregistrement se fait une fois à la municipalité, mais les frais sont annuels.

* Au Lac-des-Aigles, la procédure d'enregistrement et le port de la médaille ont débuté en juin 2020. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la municipalité de Lac-des-Aigles au 418 779-2300

Association de l'ensemencement de Lac-des-Aigles

Le tournoi de pêche blanche se tiendra le 21 janvier 2023.

Les inscriptions se feront à partir de 7 h 00 a. m. au PAVILLON du lac, rue du Quai à Lac-des-Aigles.

La mesure des poissons débutent à 16:00hrs. Des bourses seront remises pour les prises de la journée, prix de présence a compté de 18:00hrs. N'oublions pas que cette activité hivernale familiale est l'occasion pour se rassembler et s'amuser. Nous tenons à remercier nos nombreux commanditaires pour votre grande générosité, votre présence à chaque année et à votre participation durant toute la journée du tournoi de pêche.

Le coût pour l'inscription est de 5,00 \$ et les cartes de contribution volontaire 20,00 \$.

Les cartes sont en vente dès maintenant !

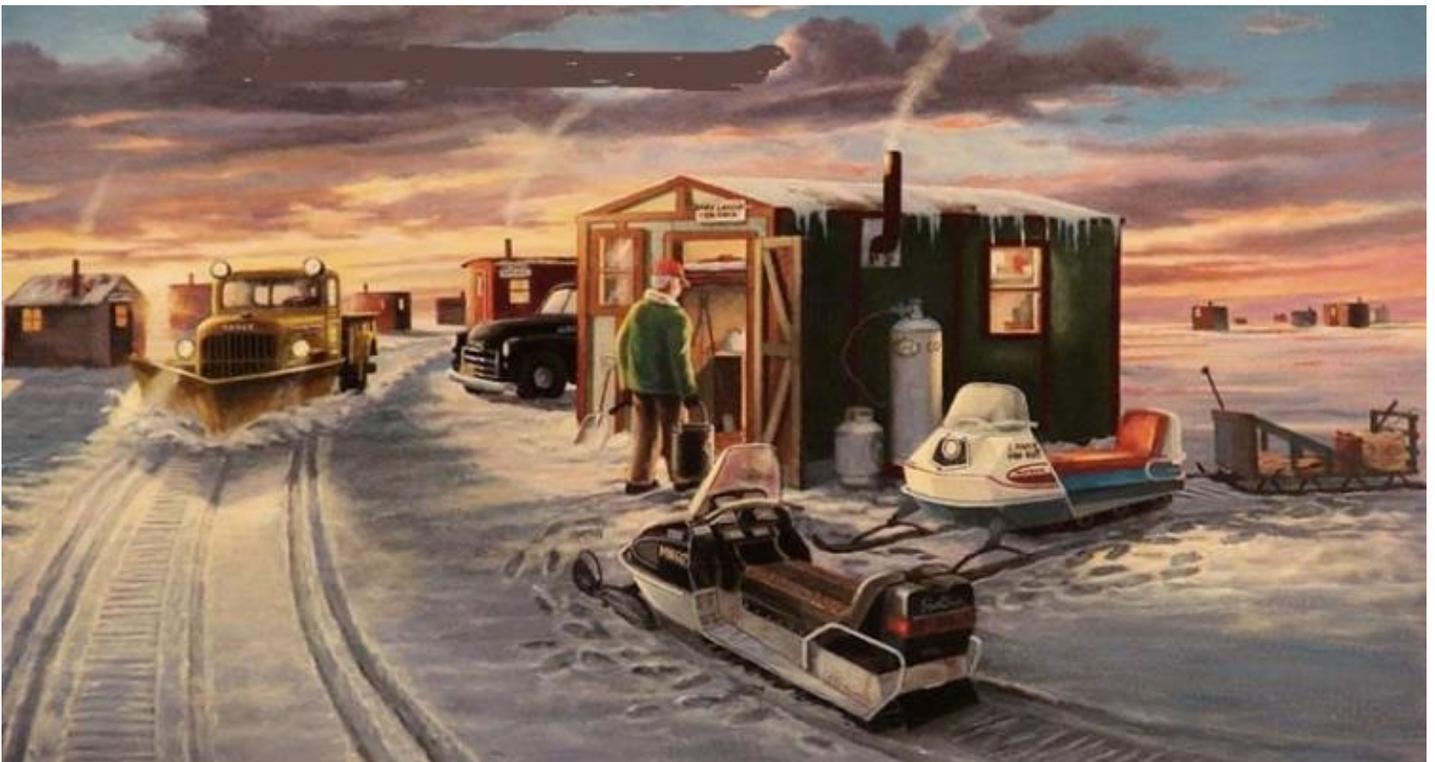
Contactez nos directeurs pour l'achat. Espérons que Dame nature nous favorisera cette année.

Noter bien que tous les profits servent à l'achat de truites pour l'ensemencement du lac.

Bienvenue à tous !

Le comité de l'association de l'ensemencement du lac

Régis Bérubé, président; Daniel-Beaulieu, vice-président; Briand Bérubé; Langis Bourgoïn; Yves Beaulieu; Steven Lévesque; Luc Sirois; Mike Paré Lepage; Yves Caron; Alexis Pelletier & Luc-Caron



Saviez vous que...

**CENTRE
D'ACTION BÉNÉVOLE**
RÉGION TÉMIS

L'accompagnement transport vous permet de vous diriger vers les services de santé et les services sociaux en toute quiétude et sécurité.

Si vous avez besoin de support physique, de réconfort ou de surveillance et ne trouvez pas de personne dans votre entourage pouvant vous aider, ce service est pour vous

**Si vous avez 65 ans et plus,
contactez la personne responsable dans votre localité:**

**Elzéar Lepage
418 779-2624**

Une contribution vous sera demandée en fonction du kilométrage à parcourir

Devenez bénévole pour la Croix-Rouge



LES SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE AU QUÉBEC

En cas d'incendie, d'inondation, d'évacuation, etc.



RÉCONFORT



HABILLEMENT



HÉBERGEMENT



SERVICES PERSONNELS



ALIMENTATION



RÉUNION DES FAMILLES

SERVICES D'INCENDIE, SERVICES DE POLICE, INTERVENANTS D'URGENCE

Soyez assurés d'une réponse rapide et d'une intervention efficace de la Croix-Rouge en composant le 1 877 362-2433, 24 heures par jour.

POUR UNE INTERVENTION EFFICACE

Peu importe l'envergure du sinistre (incendie, inondation, évacuation, etc.), le personnel de garde ayant les compétences et les capacités de mobiliser les ressources humaines et matérielles sera contacté. Des intervenants bénévoles seront dépêchés sur les lieux le plus rapidement possible pour répondre aux besoins des sinistrés et collaborer avec les autorités.

RÔLE DES INTERVENANTS BÉNÉVOLES DE LA CROIX-ROUGE

Les intervenants bénévoles évaluent les besoins des sinistrés et leur offrent des services de première nécessité – jusqu'à 3 jours d'hébergement et d'alimentation ainsi que des vêtements neufs.

**POUR DES SERVICES AUX SINISTRÉS,
UN SEUL NUMÉRO (urgences 24 heures)**

1 877 362-2433



Des étoiles dans les yeux des mamies...

*Vous avez envie de participer à un
projet intergénérationnel avec vos
petits enfants ?*

*Le Centre des femmes du Ó Pays
recrute des mamies.*

*Appelez nous au **418 779-2316***

Mamies recherchées *



Objectif du projet :
**Mettre en valeur
les liens entre les
mamies et leurs
petits enfants.**

**Dans la simplicité
et le plaisir!**



Avis aux parents d'un nouveau-né 😊

La municipalité de Lac-des-Aigles offre aux parents un certificat cadeau au montant de **100.00\$** à utiliser au *Dépanneur chez Carolle*.

N'hésitez pas à nous faire parvenir une photo de votre nouveau-né que nous afficherons dans le prochain journal municipal.



Je m'appelle Ryan Bastille Morin.
Je suis le petit frère de Daphnée Morin St-Pierre.

Je suis né le 27 août 2022
Mes parents sont Sabrina Morin Blier et Yvan Bastille.

Recette

Biscuits de pain d'épice (les meilleurs)

Ingrédients :

- 450 g (3 tasses) de farine tout usage non blanchie
- 20 ml (4 c. à thé) de gingembre moulu
- 20 ml (4 c. à thé) de cannelle moulue
- 5 ml (1 c. à thé) de clou de girofle moulu
- 2,5 ml (1/2 c. à thé) de muscade moulue
- 5 ml (1 c. à thé) de poudre à pâte
- 5 ml (1 c. à thé) de bicarbonate de soude
- 1 ml (1/4 c. à thé) de sel
- 170 g (3/4 tasse) de beurre non salé
- 160 g (3/4 tasse) de cassonade
- 125 ml (1/2 tasse) de mélasse
- 1 oeuf



Préparation

- Dans un bol, mélanger la farine, les épices, la poudre à pâte, le bicarbonate et le sel. Réserver.
- Dans une petite casserole, chauffer le beurre, la cassonade et la mélasse en remuant jusqu'à ce que le beurre soit fondu et la cassonade dissoute.
- Verser le sirop bouillant sur les ingrédients secs et remuer à la cuillère de bois. Ajouter l'œuf et mélanger jusqu'à ce que la pâte soit souple et non collante. Retirer la pâte du bol et former un disque avec les mains. Envelopper de pellicule plastique. Réfrigérer 30 minutes ou jusqu'à ce que la pâte soit tiède. Congeler à cette étape, si désiré
- Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F). Tapisser deux plaques de cuisson de tapis de silicone ou de papier parchemin.
- Sur un plan de travail fariné, abaisser la pâte à une épaisseur d'environ 3 mm (1/8 po). Découper des biscuits avec un emporte-pièce. Répartir les biscuits sur les plaques en les espaçant. Réutiliser les retailles.
- Cuire au four, une plaque à la fois, 10 minutes ou jusqu'à ce que les biscuits soient légèrement dorés et fermes. Laisser refroidir complètement sur une grille. Décorer de glaçage royal, si désiré.

La recette provient de : <https://www.ricardocuisine.com/recettes/9572-biscuits-de-pain-d-epice-les-meilleurs>

Mise à jour des informations des Citoyens de Lac-des-Aigles.

Une nouvelle année arrive et nous voulons mettre à jour les renseignements de chaque citoyen.
Nous demandons aux citoyens de bien vouloir nous communiquer un numéro de téléphone, de cellulaire ainsi qu'un courriel et nous indiquer qu'elle est le meilleur moyen pour vous rejoindre.

Votre maison est en location ? Il est important pour nous d'avoir les coordonnées de votre locataire également.

Merci de votre collaboration et de votre compréhension.

Maison des Jeunes "La Piôle"

Bienvenue aux jeunes de 12 à 17 ans ! 😊

Heures d'ouverture pour le temps des Fêtes:



Calendrier des événements à venir en 2023 à Lac-des-Aigles

Lundi, le 9 janvier

Samédi, le 21 janvier

Lundi, le 6 février

Lundi, le 6 mars

Réunion du conseil

Tournoi de pêche

Réunion du conseil

Réunion du conseil



MOT DU CURÉ

Bonjour à chacun et chacune, paroissiens et paroissiennes

J'ai bien l'impression qu'encore cette année nous allons avoir de la neige pour Noël. Que Dieu soit loué, car les beautés de l'hiver sont irremplaçables. Je pense à la superbe clarté d'un clair de lune, le plaisir de faire de la raquette ou du ski, la chance que nous avons de pratiquer et de faire toutes sortes de sport en rapport avec cette belle saison.

Oui, il y a aussi des désagréments, mais lorsque nous sommes bien habillés c'est un plaisir de vivre l'hiver. Un gros avantage qui nous est offert c'est qu'enfin il n'y a plus de mouches et autres bibittes.

Dans notre foi nous avons aussi des saisons. Quelques fois notre foi est chaude et forte et d'autres fois, elle est au ralenti. Par contre, Dieu nous aime, que notre foi soit forte ou faible. Dieu aime tous les êtres humains peu importe leur allégeance religieuse et même s'ils n'en ont pas.

Noël s'en vient, Jésus est venu sur terre il y a environ 2 mille ans. Dieu savait que son Fils pour une mission spécifique : nous enseigner l'amour sans limite. Dieu savait que son Fils allait et rétablir la grandeur de l'amour.

Aimons-nous les uns les autres et tous sauront que nous sommes de Dieu !

Je vous souhaite le plus merveilleux Joyeux Noël, ainsi qu'une année remplie d'amour et de joie de vivre!

Jacques-Daniel Boucher, prêtre

Horaire des messes de Lac-des-Aigles À la salle municipale Décembre – Janvier – Février – Mars

<i>Samedi le 10 décembre 2022 :</i>	<i>Messe de Lac-des-Aigles</i>	<i>19 h 00</i>
<i>Samedi le 24 décembre 2022 :</i>	<i>Messe Veille de Noël</i>	<i>21 h 00</i>
<i>Samedi le 31 décembre 2022 :</i>	<i>Messe du Jour de l'An</i>	<i>19 h 00</i>
<i>Samedi le 14 janvier 2023 :</i>	<i>Messe</i>	<i>19 h 00</i>
<i>Samedi le 25 janvier 2023 :</i>	<i>Messe</i>	<i>19 h 00</i>
<i>Samedi 11 février 2023 :</i>	<i>Messe</i>	<i>19 h 00</i>
<i>Samedi 25 février 2023 :</i>	<i>Messe, 1^{er} dimanche du Carême</i>	<i>19 h 00</i>
<i>Samedi le 11 mars 2023 :</i>	<i>Messe, 3^e dimanche du Carême</i>	<i>19 h 00</i>
<i>Samedi le 25 mars 2023 :</i>	<i>Messe, 5^e dimanche du Carême</i>	<i>19 h 00</i>

TARIFS POUR LA LOCATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Salle communautaire - 75, rue Principale (sous-sol)

Capacité de 160

100 \$ / location et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu.



Pavillon du lac - 5 rue du Quai

Capacité de 209

130\$ / location et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu.

5.50 \$ / poche de granules



Important : La consommation d'alcool est interdite dans nos salles à moins d'obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'obtention des permis nécessaires est la responsabilité du locataire.

Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 ou par courriel à info@lacsdesaigles.ca

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

PARC NATUR'AILES - POUR LOCATION

✓ Deux (2) chalets toutes saisons (style Chalet suisse)

✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.

Veillez contacter Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire au 418 779-2739



BIENVENUE CHEZ NOUS !

HORAIRE DU CENTRE DES LOISIRS DIANE ROY 2022-2023

Lundi au vendredi : 17 h 30 à 20 h 30

Samedi : 13 h 00 à 21 h 00

Dimanche : 13 h 00 à 17 h 00

Le responsable de l'intérieur et
l'entretien de la patinoire est

Zackary Michaud.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ISABELLE - BEAULIEU

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 18 h 30 à 20 h 30



Horaire des fêtes ☺

La bibliothèque fermera pour les congés Fêtes

soit les 26 décembre et 2 janvier

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire des Fêtes :

Du 23 au 27 décembre 2022 (inclusivement) 28-29 déc. **OUVERT**

Du 30 décembre au 3 janvier 2023 (inclusivement) Retour le 4 Janvier 2023

Horaire normal du bureau municipal :

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16h.

Les vendredis : 8 h à 12 h et Ferme à midi



Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : -

DATE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2023

Lundi, le 9 janvier 2023,
lundi, le 6 février,
lundi, le 6 mars,
lundi, le 3 avril,
lundi, le 1^{er} mai,
lundi, le 5 juin,
mercredi, le 5 juillet,
mardi, le 15 août,
mercredi, le 6 septembre,
lundi, le 2 octobre,
lundi, le 6 novembre
lundi, le 4 décembre 2023



DONNÉ à Lac-des-Aigles, ce 8^{ième} jour du mois de novembre deux mille vingt deux

Francine Beaulieu
Directrice générale

Membres du conseil municipal et leurs dossiers assignés

Monsieur Pierre Bossé, maire : dossiers MRC & gestion interne

Monsieur Michel Dubé, conseiller siège 1 : Comité de la bibliothèque, comité d'urbanisme (CCU), Office municipal d'habitation (OMH), travaux publics & suppléant à la RIDT

Monsieur Serge Demers, conseiller siège 2, pro-maire : Association de la Vallée des Lacs (ADVL), Corporation développement (CDL), OBVL du Fleuve Saint-Jean & Réserve Duchénier

Madame Vicky Ouellet, conseillère siège 3 : Maison des Jeunes, Matières résiduelles (RIDT), Patrimoine & Réserve Duchénier

Monsieur Luc Sirois, conseiller siège 4 : Loisirs, sécurité incendie & travaux publics

Monsieur Simon Bois, conseiller siège 5 : Loisirs & ressources humaines

Madame Josée Sirois, conseillère siège 6 : Comité d'urbanisme (CCU), ressources humaines & Route des Monts Notre-Dame

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale -----	418 779-2300 poste 24
Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe -----	418 779-2300 poste 11
Mme Alyson Lavoie, aide au secrétariat -----	418 779-2300 poste 13
M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal -----	418 779-2300 poste 13 (jeudi AM)
Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur' Ailes --	418 779-2739
M. Francis Lavoie, directeur du service incendie -----	418 779-2119
M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier -----	418 509-8223
M. Yves Caron, contremaître	
M. Berthier Beaulieu, responsable des réseaux aqueduc et égout	
M. Éric Blier, préposé aux travaux publics	
Mme Chantal Corbin, préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)	
Mme Lise Leblanc, responsable de la bibliothèque	418 779-2300 poste 17

Nous vous souhaitons un magnifique hiver 2022-2023 !

